



No de résolution  
ou annotation

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC D'ARTHABASKA  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE**

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 2 octobre 2025, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère. **Il est 19h33**

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis  
Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin  
Siège #3 - Monsieur Éric Morissette  
Siège #4 - Madame Nadia Hébert  
Siège #5 - Madame Joséane Turgeon  
Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est/sont absents(es):

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. Mme Annick Girouard, directrice générale et greffière-trésorière, assiste aussi à la séance.

**1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

2025-10-239

**2 - LECTURE ET ADOPTION L'ORDRE DU JOUR**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et s'en déclarent satisfaits;

**En conséquence**, Il est proposé par la conseillère Joséane Turgeon et appuyé par la conseillère Claudia Quirion

**QUE** l'ordre du jour soit adopté tel que lu.

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2 - LECTURE ET ADOPTION L'ORDRE DU JOUR**
- 3 - MOT DU MAIRE**
- 4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
  - 4.1 - Séance ordinaire du 8 septembre 2025**
  - 4.2 - Séance extraordinaire du 23 septembre 2025**
- 5 - PERIODE DE QUESTION ET DEMANDE ECRITE DES CITOYENS**
- 6 - ADMINISTRATION**
  - 6.1 - Revenus cumulés au 30 septembre 2025**
  - 6.2 - Dépenses et salaires de septembre 2025**
  - 6.3 - Trésorerie de la municipalité au 30 septembre 2025**
  - 6.4 - Fermeture du bureau municipal pour la période du jour du souvenir 2025**
- 7 - CORRESPONDANCES**
  - 7.1 - A Titre d'Information**
    - 7.1.1 - Rôle d'évaluation Année 3 de 2024-2025-2026**
    - 7.1.2 - Frais annuels 2026 Biblio**
    - 7.1.3 - Grande semaine des tout-petits**
    - 7.1.4 - Proclamation de la semaine nationale des personnes proches aidantes 2025**



No de résolution  
ou annotation

## 7.2 - A titre Décisionnelles

- 7.2.1 - Demande d'appui pour un point d'embarquement à Daveluyville
- 7.2.2 - Demande d'aide financière de l'organisme Agri-Ressources Arthabaska-Érable
- 7.2.3 - Buffet de Noël 2025
- 7.2.4 - Fin de contrat du service d'inspection régionale 2026
- 7.2.5 - Contribution au Comité au Noel du partage
- 7.2.6 - Demande de contribution financière moisson Mauricie / Centre du Québec

## 8 - RESSOURCES HUMAINES

- 8.1 - Participation de la coordonnatrice de la bibliothèque a la rencontre d'automne 2025 du Réseau BIBLIO
- 8.2 - Amendement de la résolution 2025-01-17 ADHESION RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DU QUÉBEC-SUIVI RÉSOLUTION 2024-06-218

## 9 - DOSSIERS MUNICIPAUX

- 9.1 - Loisirs et Vie Communautaire
  - 9.1.1 - Noel des Enfants
  - 9.1.2 - Entente de loisirs avec la ville de Warwick
  - 9.1.3 - Demande de soumission ordinateur pour la Bibliothèque
- 9.2 - URBANISME
  - 9.2.1 - Rapport de l'inspectrice municipale - Septembre 2025
- 9.3 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS
  - 9.3.1 - REPORTER Soumission pour pompe à eau/duit pour parc Gisèle Vigneault

## 9.4 - SECURITE CIVILE

## 10 - SUIVI DE RÉUNIONS PRÉCÉDENTES

## 11 - AFFAIRES NOUVELLES

## 12 - RAPPORT DES ÉLUS ET DE MONSIEUR LE MAIRE

## 13 - PÉRIODE DES QUESTIONS

## 14 - CLOTURE DE LA SÉANCE

Adopté à l'unanimité des conseillers

## 3 - MOT DU MAIRE

## 4 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

2025-10-240

### 4.1 - Séance ordinaire du 8 septembre 2025

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance au moins 72 heures avant la tenue des présentes du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 8 septembre 2025;

**En conséquence**, Il est proposé par le conseiller Jacques Pépin et appuyé par le conseiller Guy Dupuis et résolu

- **QUE** les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance ordinaire du lundi 8 septembre 2025 et qu'il soit accepté et adopté tel que déposé avec dispense de lecture.

Adopté à l'unanimité.

2025-10-241

### 4.2 - Séance extraordinaire du 23 septembre 2025



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du Conseil ont pris connaissance au moins 72 heures avant la tenue des présentes du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 23 septembre 2025;

**En conséquence,** Il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par le conseiller Jacques Pépin et résolu

- **QUE** les membres du conseil municipal renoncent à la lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 23 septembre 2025 et qu'il soit accepté et adopté tel que déposé avec dispense de lecture.

Adopté à l'unanimité.

## 5 - PERIODE DE QUESTION ET DEMANDE ECRITE DES CITOYENS

**Cette période des questions consiste uniquement aux points mentionnés à l'ordre du jour.**

La période de question aux participants, en présentiel. Pas de questions. Le nombre de personnes présentes en salle est de 1. Les personnes souhaitant poser des questions, par écrit avant la séance, ont été invitées à le faire sur le site Internet. Aucune question n'a été posée par ce mode. Les personnes avaient également la possibilité de s'inscrire avant la séance afin de poser leurs questions par vidéoconférence. Aucune personne n'a retenu cette option. La séance a été diffusée en direct via YouTube. La captation est disponible en rediffusion sur Internet

## 6 - ADMINISTRATION

### 6.1 - Revenus cumulés au 30 septembre 2025

La directrice générale et greffière-trésorière a fait dépôt de l'état des revenus collectés pour la période allant du **1er janvier 2025 au 30 septembre 2025**. Le rapport déposé et ventilé mentionne que 1 780 445.67\$ ont été comptabilisés au titre des revenus.

2025-10-242

### 6.2 - Dépenses et salaires de septembre 2025

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont pris acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil prennent en compte la liste des comptes à payer;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par le conseiller Guy Dupuis et résolu:

- **QUE** les dépenses présentées pour le mois de septembre 2025 soient autorisées et acceptées pour des dépenses incompressibles dont le montant est de 28 827.61\$. ainsi que des factures s'élevant à 174 319.93\$ consignées au registre de l'analyse des comptes fournisseurs en date du 30 septembre 2025 Auquel s'ajoute un montant de 31 265.01\$ consigné au rapport des salaires nets du 30 septembre 2025. Le tout totalisant un montant global de 234 412.55\$

Adopté à l'unanimité.

### 6.3 - Trésorerie de la municipalité au 30 septembre 2025

La directrice générale et greffière-trésorière fait dépôt de la trésorerie de la municipalité au 30 septembre 2025 et assure que la municipalité est en très bonne santé financière et de trésorerie à cette date.

2025-10-243

### 6.4 - Fermeture du bureau municipal pour la période du jour du souvenir 2025



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT** les congés sont déterminés par la politique administrative de la municipalité de Saint-Valère;

**CONSIDÉRANT QUE** le congé du jour du souvenir sont au niveau de la politique administrative de la municipalité de Saint-Valère;

**CONSIDÉRANT QUE** les journées déterminées par la politique sont en parties les fins de semaine;

**EN CONSÉQUENCE** il est proposé par la conseillère Nadia Hébert et appuyé par la conseillère Joséeane Turgeon résolu unanimement :

- **QUE** le bureau municipal soit fermé à compter du **jeudi 6 novembre 2025 à 16h30 et la réouverture soit fixée au mardi 11 novembre 2025 aux heures habituelles;**

Adopté à l'unanimité des conseillers.

## 7 - CORRESPONDANCES

### 7.1 - A Titre d'Information

#### 7.1.1 - Rôle d'évaluation Année 3 de 2024-2025-2026

Un avis public est donné par la Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Valère concernant la troisième année (2026) du rôle triennal d'évaluation foncière de 2024-2025-2026, celui-ci étant déposé au bureau de la présente municipalité le 12 septembre 2025. Toute personne peut en prendre connaissance au bureau municipal durant les heures d'ouverture régulières

#### 7.1.2 - Frais annuels 2026 Biblio

La direction du **Réseau BIBLIO CQLM informe la municipalité que :**

La Contribution régulière annuelle pour le service de base : **4,85\$** par citoyen

La Contribution spécifique dédiée au développement de la collection régionale : **1,56\$** par citoyen

**Contribution municipale totale : 6,41 \$ par citoyen**

Et

[Frais informatiques]

Frais de soutien du SIGB\* : **482,49\$** par accès informatique

Frais d'accès à la base de données : **125,00\$**

\* **SIGB** = Système intégré de gestion de bibliothèques (Symphony)

2025-10-244

#### 7.1.3 - Grande semaine des tout-petits

**CONSIDÉRANT QUE** la dixième édition de la Grande semaine des tout-petits se tiendra du 17 au 23 novembre 2025;

**CONSIDÉRANT QUE** tous les tout-petits devraient pouvoir jouir de conditions de vie leur permettant de développer leur plein potentiel;

**CONSIDÉRANT QUE** cette semaine se tient sous le thème «**10 ans d'ascension et encore tant à gravir!** Ensemble, offrons à chaque tout-petit les moyens d'atteindre son sommet. »

**CONSIDÉRANT QUE** la Grande semaine des tout-petits vise notamment à :

- Informer sur l'état de bien-être des tout-petits;



No de résolution  
ou annotation

- Sensibiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société aux bienfaits et aux retombées de mesures et d'actions collectives en petite enfance et en périnatalité;
- Mobiliser les acteurs et actrices de tous les secteurs de la société sur l'importance d'agir tôt;
- Briser les silos pour mieux joindre les familles isolées, du début de la grossesse jusqu'à l'âge de 5 ans;
- Mettre en place des conditions assurant le succès de la mise en œuvre de programmes ou de politiques publiques favorables au développement des tout-petits et de leur famille.

**CONSIDÉRANT QUE** les instances municipales sont les plus proches des familles et ont donc un impact tangible sur leur qualité de vie et leur bien-être, en prenant des décisions qui ont une incidence directe sur les enfants de tout âge;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités, en tant que gouvernements de proximité, ont pour mandat de soutenir les organismes de la communauté venant en aide aux jeunes familles;

**CONSIDÉRANT QUE** les villes ont le pouvoir d'agir sur les conditions de vie des jeunes familles en élaborant des programmes et des politiques leurs étant destinés et visant à leur offrir des services accessibles et adaptés;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par la conseillère Claudia Quirion et appuyée par le conseiller Jacques Pépin:

**QUE** ce conseil mandate le maire Marcel Normand pour proclamer verbalement la semaine du 17 au 23 novembre 2025, la Grande semaine des tout-petits!

**QUE** ce conseil autorise le maire Marcel Normand à procéder au lever du drapeau thématique de la Grande semaine des tout-petits, et/ou du drapeau Municipalité amie des enfants, et invite les membres du conseil à porter le carré-doudou le lundi 17 novembre 2025, qui marquera le début des festivités de la GSTP.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**

#### 7.1.4 - Proclamation de la semaine nationale des personnes proches aidantes 2025

**CONSIDÉRANT QUE** la Semaine nationale des personnes proches aidantes se déroule du 2 au 8 novembre 2025 sous le thème *Apprenons à voir l'invisible* ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette campagne nationale est l'occasion de souligner l'apport essentiel des personnes proches aidantes à la société québécoise, d'abord sur le plan humain, mais également sur le plan économique et sur le plan de la santé publique;

**CONSIDÉRANT QU'**au Québec, plus de 1,5 million de personnes assurent volontairement des soins, des services ou de l'accompagnement, sans rémunération à une personne de leur entourage ayant une ou des incapacités temporaires ou permanentes et avec laquelle elles ont un lien affectif;

**CONSIDÉRANT QUE** les personnes proches aidantes contribuent par leur action au bien-être de leurs collectivités et au développement de communautés plus inclusives;

**CONSIDÉRANT QUE** le soutien des personnes proches aidantes est une responsabilité individuelle et collective, et que, par conséquent, elle doit être partagée par tous les acteurs et actrices de la société;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités forment des milieux de vie à échelle humaine dont l'aménagement facilite le maintien de services de proximité, de même que la santé et l'épanouissement des personnes ;



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités des MRC d'Arthabaska et de L'Érable, comme ailleurs dans la province, soutiennent cette campagne :**

**EN CONSÉQUENCE,**

le conseil municipal de Saint-Valère

lors de sa séance du 2 octobre 2025

proclame la **Semaine nationale des personnes proches aidantes** et invite les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les organisations, les entreprises et les institutions de son territoire à faire connaître les outils de la campagne annuelle de promotion de la proche aidante sous le thème *Apprenons à voir l'invisible*.

**7.2 - A titre Décisionnelles**

**2025-10-246**

**7.2.1 - Demande d'appui pour un point d'embarquement à Daveluyville**

**ATTENDU** la volonté de notre région d'offrir des modes de transport alternatifs à nos citoyens;

**ATTENDU** que le train est déjà de passage dans notre région par la Ville de Daveluyville;

**ATTENDU** que les technologies actuelles facilitent l'accès aux billets de transport par train et réduisent considérablement le besoin de main-d'œuvre pour l'installation d'un quai d'embarquement;

**ATTENDU** que nos MRC disposent de services de transport collectif pouvant assurer la liaison entre les villes centres et un point d'embarquement à Daveluyville, en fonction des heures de passage du train;

**ATTENDU** la volonté de la Société d'Investissement et de Développement Économique de Daveluyville (SIEGDV) d'acquérir un terrain en bordure du chemin de fer afin d'y aménager un stationnement public;

**IL EST PROPOSÉ PAR** Claudia Quirion  
**APPUYÉ PAR** Joséane Turgeon

**QUE** le conseil municipal de Saint-Valère appuie la démarche future de la Ville de Daveluyville auprès de VIA Rail Canada afin d'ajouter un point d'embarquement à Daveluyville.

**2025-10-247**

**7.2.2 - Demande d'aide financière de l'organisme Agri-Ressources Arthabaska-Érable**

Sur la proposition du conseiller Jacques Pépin et appuyée par le conseiller Guy Dupuis et résolu :

- **D'AUTORISER** un versement de 100\$ à l'organisme Agri-Ressources Arthabaska-Érable en réponse à la demande d'aide financière.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**2025-10-248**

**7.2.3 - Buffet de Noël 2025**



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Valère veut offrir à ses employés une activité plaisante de rassemblement dans le temps des Fêtes et de les remercier de leurs services;

**CONSIDÉRANT** l'importance de cette activité sociale au sein de la municipalité de Saint-Valère

**EN CONSÉQUENCE:**

**Sur la proposition** de la conseillère Nadia Hébert et appuyé par la conseillère Claudia Quirion et résolu unanimement :

- **D'ORGANISER** le vendredi 12 décembre 2025 un buffet de Noël pour les employés et élus municipaux qui peuvent se faire accompagner de leurs époux (ses) et enfants;
- **D'AUTORISER** un montant budgétaire de 2500\$ pour l'organisation de cette activité sociale;
- **D'AUTORISER** la directrice générale et greffière-trésorière, madame Annick Girouard à entreprendre toutes les démarches administratives et financières et de signer pour et au nom de la municipalité tous les contrats de réservation pour la tenue du buffet de Noël des employés et autre demande de dépôt, le tout dans les limites prévues du budget;
- **D'AUTORISER** le paiement des dépenses soumises et encourues par le comité organisateur travaillant sur la supervision directe de la Directrice générale pour la tenue du souper de Noël des employés de la municipalité, et ce, sur réception des factures, le tout dans les limites prévues du budget et après approbation de la directrice générale;

Adopte à l'unanimité des conseillers.

2025-10-249

#### **7.2.4 - Fin de contrat du service d'inspection régionale 2026**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Valère désire contracter un service d'inspection;

**CONSIDÉRANT** l'offre de services soumis par la MRC pour le renouvellement des services mentionnés pour l'année 2026;

**CONSIDÉRANT** le rapport d'analyse de la Direction générale relative à ce dossier;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Joséane Turgeon et appuyé par le conseiller Guy Dupuis et résolu unanimement

- **QUE** le Conseil ne retienne pas les services de la MRC pour l'année 2026.
- **QUE** la Directrice générale et greffière-trésorière, Madame Annick Girouard soit habilité à signer s'il y a lieu pour et au nom de la municipalité le contrat de non-renouvellement.

Adopte à l'unanimité des conseillers

2025-10-250

#### **7.2.5 - Contribution au Comité au Noël du partage**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité a reçu une demande de Commandite du comité Noël du Partage;

**CONSIDÉRANT QUE** cette requête consiste à apporter un peu de douceur et de chaleur aux familles démunies au niveau de Saint-Valère;



No de résolution  
ou annotation

**En conséquence**, il est proposé par le conseiller Jacques Pépin et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu

- **DE CONTRIBUER** à hauteur de 200\$ pour la réalisation de cette activité

Adopté à l'unanimité des conseillers.

2025-10-251

**7.2.6 - Demande de contribution financière moisson Mauricie / Centre du Québec**

**CONSIDÉRANT** la demande sollicitée par Moisson Mauricie / Centre-du-Québec pour l'aide alimentaire apportée dans notre communauté;

**CONSIDÉRANT QUE** l'objectif poursuivi à travers cette requête consiste à établir un partenariat afin de réaliser des actions communes pour le bien des personnes en situation de vulnérabilité;

**EN CONSÉQUENCE**,

Sur la proposition de le conseiller Guy Dupuis et appuyée par le conseiller Éric Morissette et résolu unanimement :

- **D'AUTORISER** le versement de contribution pour l'année 2026 au montant de 100 \$ à Moisson Mauricie / Centre-du-Québec

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**8 - RESSOURCES HUMAINES**

2025-10-252

**8.1 - Participation de la coordonnatrice de la bibliothèque à la rencontre d'automne 2025 du Réseau BIBLIO**

**CONSIDÉRANT** l'invitation de la direction du Réseau BIBLIO du Centre du Québec de Lanaudière et la Mauricie adressée la coordonnatrice de la Biblio de Saint-Valère à prendre part à la rencontre d'automne 2025 qui se tiendra le samedi 18 octobre 2025 à Trois Rivières;

**CONSIDÉRANT QUE** cette rencontre se veut une rencontre de formation de divertissement, de ressourcement et d'échanges avec ses pairs et les autres membres du réseau l'équipe du Réseau BIBLIO;

**CONSIDÉRANT QU'il y a lieu la participation de la coordonnatrice de la bibliothèque et de la bénévole Lorraine Jutras;**

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition de la conseillère Joséane Turgeon et appuyée par le conseiller Jacques Pépin et résolu:

- **D'AUTORISER** et de Valider la participation de la Coordonnatrice de la bibliothèque de Saint-Valère ainsi que la bénévole Lorraine Jutras à la rencontre d'automne organisée par la direction du Réseau BIBLIO du Centre du Québec de Lanaudière et la Mauricie et qui se tiendra le samedi 18 octobre 2025 à Trois Rivières;
- **D'ASSUMER** toutes les dépenses liées à leur participation notamment les frais d'inscription de 45.99\$ par personne ainsi que les frais de remboursement de kilométrage au tarif en vigueur.

Adopté à l'unanimité.

2025-10-253

**8.2 - Amendement de la résolution 2025-01-17 ADHESION RÉGIME DE RETRAITE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX DU QUÉBEC-SUIVI RÉSOLUTION 2024-06-218**



No de résolution  
ou annotation

**CONSIDÉRANT** la résolution 2025-01-17 adoptée par le conseil municipal en séance ordinaire du 13 janvier 2025 relatif à l'adhésion au régime retraite des employés municipaux;

**CONSIDÉRANT** dans le cadre des échanges et suivis effectués auprès du conseiller principal, Relations clients Développement des affaires et relations clients, Assurance et Épargne Retraite de la Caisse Desjardins, il y a lieu d'amender et de repousser la date de mise vigueur au 9 octobre 2025;

**En conséquence,**

Sur la proposition de la conseillère Joséane Turgeon et appuyée par la conseillère Claudia Quirion et résolu:

- **D'AMENDER Le point 08.02 de la résolution 2025-01-17** adoptée par le conseil municipal en séance ordinaire du 13 janvier 2025 relatif à l'adhésion au régime retraite des employés municipaux ;
- **QUE ce point se lit désormais** : QUE cette adhésion soit effective au **9 octobre 2025**
- **QUE** tous les autres contenus de ladite résolution restent et demeurent **inchangés**

Adopté à l'unanimité.

## **9 - DOSSIERS MUNICIPAUX**

### **9.1 - Loisirs et Vie Communautaire**

#### **9.1.1 - Noel des Enfants**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Valère organise chaque année, cette activité où sont remis des cadeaux aux enfants des parents qui l'ont demandé;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil municipal de Saint-Valère entend organiser cette tradition au sein du village

**EN CONSÉQUENCE :**

Il est proposé par la conseillère Joséane Turgeon et appuyé par le conseiller Éric Morissette et résolu unanimement :

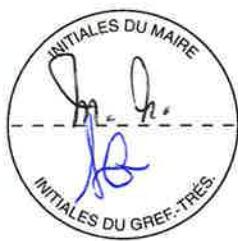
- **D'ORGANISER** une fête pour les enfants du village en partenariat avec certaines entreprises locales le dimanche 7 décembre 2025 à la salle municipale de Saint-Valère;
- **DE METTRE** à la disposition du comité organisateur d'un budget de 2500\$ pour l'organisation de cet évènement de « Père Noël » à Saint-Valère;
- **QUE** la Direction générale est habilitée à solliciter une subvention auprès du bureau du député Alex Boissonneault d'un montant de 500.00\$ pour cette activité

Adopté à l'unanimité des conseillers.

#### **9.1.2 - Entente de loisirs avec la ville de Warwick**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Valère désire donner accès à ses résidents à toutes les activités événementielles organisées par la Ville de Warwick, aux mêmes tarifs que ceux établis pour les résidents de la Ville de Warwick;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités parties à l'entente désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal



No de résolution  
ou annotation

du Québec (L.R.Q., chapitre C-27.1) et des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chapitre C-19);

**EN CONSÉQUENCE,**

**LES PARTIES AUX PRÉSENTES CONVIENNENT DE CE QUI SUIT:**

## **CHAPITRE I –DISPOSITIONS INTERPRÉTATIVES**

### ***Section 1–Préambule***

#### **ARTICLE1**

Le préambule de la présente entente en fait partie intégrante et il témoigne des intentions qui président à son adoption.

### ***Section 2-Objet***

#### **ARTICLE2**

La présente entente a pour objectif la fourniture de services en loisirs et culture afin de permettre à l'ensemble des résidents de la Municipalité de Saint-Valère d'avoir accès aux infrastructures et équipements de loisirs et culture de la Ville de Warwick et de ses institutions reconnues partenaires, à l'exception de la bibliothèque, ainsi qu'à toutes les activités sportives, culturelles, communautaires ou événementielles organisées par la Ville de Warwick et par ses organismes accrédités et mandatés, à l'exception du camp de jour, au même titre que les résidents de la Ville de Warwick.

## **CHAPITRE II –ENTENTE**

### ***Section 1 –Accès aux infrastructures et services***

#### **ARTICLE 3**

À cette fin, la Ville de Warwick permet aux résidents de la Municipalité de Saint-Valère, l'accès aux services décrits aux articles 3.1 et 3.2, avec les mêmes avantages, conditions et contraintes, que les résidents provenant de la Ville de Warwick.

#### **Article 3.1**

##### **Les infrastructures**



No de résolution  
ou annotation

Accès à toutes les infrastructures récréatives, sportives et culturelles dispensées directement par la **Ville de Warwick** et à celles des institutions reconnues partenaires de la **Ville de Warwick**, à l'exception de la bibliothèque, pourvu que des ententes existent à cet effet.

### Article 3.2

#### Les activités

Accès à toutes les activités récréatives, sportives et culturelles dispensées directement par la **Ville de Warwick** et celles produites par les organismes accrédités et mandatés par la **Ville de Warwick**, à l'exception du camp de jour.

### **Section2–Règles et procédures d'accès**

### ARTICLE 4

Les usagers provenant de la **Municipalité de Saint-Valère** ont les mêmes droits et sont assujettis aux mêmes exigences et conditions d'accès que les usagers de la **Ville de Warwick**.

### ARTICLE 5

Les parties s'entendent pour s'informer mutuellement et rapidement sur toute situation anormale d'inscription qui serait portée à leur attention. (ex : une personne de la municipalité bénéficie d'un passe-droit à l'inscription, au moyen d'une fausse déclaration)

### **Section3–Personnes à besoins particuliers**

### ARTICLE 6

Tout prestataire de services de loisirs, public ou privé, est assujetti à l'application de la Charte des droits et libertés de la personne. La **Ville de Warwick** a l'obligation légale de s'assurer que tous seront traités en toute égalité, sans discrimination, au moment de l'inscription ou dans l'octroi de ses services. (ex: Il est considéré comme discriminatoire le fait de traiter de façon distincte ou d'exclure une personne en raison de son handicap physique). La **Ville de Warwick** a l'obligation légale de rechercher activement une solution permettant à toute personne d'exercer pleinement ses droits (accommodements raisonnables).

En conséquence, en plus de la contribution financière exigée à la section 4 de la présente entente, la **Municipalité de Saint-Valère** doit également



No de résolution  
ou annotation

assumer la totalité des coûts reliés à la mise en place d'une solution pour ses résidents bénéficiant d'accommodements raisonnables.

#### **Section 4 – Contribution financière**

### ARTICLE 7

Selon le principe de l'utilisateur-payeur, au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année, la Municipalité de Saint-Valère verse une contribution financière à la Ville de Warwick selon la norme financière établie à l'article 8. La contribution financière est basée selon les listes d'inscriptions de la Ville de Warwick ainsi que les listes d'inscriptions reçues des organismes récréatifs, sportifs et culturels mandatés et est calculée au prorata du nombre d'utilisateurs de la Municipalité de Saint-Valère inscrits aux activités durant l'année précédent l'exercice financier en vigueur.

### ARTICLE 8

La norme financière pour 2026 est établie au montant de 130 \$ par utilisateur par inscription pour les activités suivantes :

- Hockey mineur
- Patinage artistique
- Soccer
- Tennis
- Piscine
- Baseball

Cette norme financière donne droit aux services pour une année de calendrier et est ajustée à 145 \$ pour l'année 2027 et à 160 \$ pour l'année 2028.

### ARTICLE 9

Sur réception d'une facture annuelle, la Municipalité de Saint-Valère voit à acquitter cette facture dans les trente (30) jours suivant la date d'émission.

### ARTICLE 10

Tout montant dû porte intérêt à l'expiration de ce délai, au taux de 12 %, soit le taux chargé par la Ville de Warwick à ses propres contribuables pour les arrérages de taxes.



No de résolution  
ou annotation

## CHAPITRE III –DISPOSITIONS DIVERSES

### ARTICLE 11

La formation d'un comité intermunicipal n'est pas requise dans le cadre de la présente entente.

### ARTICLE 12

Il n'y a pas de partage d'actif et de passif entre les municipalités à la fin de la présente entente.

### ARTICLE 13

Les dépenses relatives aux immobilisations demeurent respectivement à chacune des municipalités.

L'achat et l'entretien des équipements demeurent l'entièvre responsabilité de la municipalité propriétaire.

## CHAPITRE IV –DURÉE ET MODIFICATION

### ARTICLE 14

La présente entente a une durée de trois (3) ans, débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour se terminer le 31 décembre 2028.

### ARTICLE 15

Toute modification à une des dispositions de la présente entente doit être apportée par écrit et faite d'un commun accord entre la **Municipalité de Saint-Valère et la Ville de Warwick**.

### ARTICLE 16

Si l'une ou l'autre des parties désirent mettre fin à l'entente, elle doit en aviser l'autre partie par un avis écrit avant la date du 30 septembre. Devant la transmission d'un tel avis, seulement les inscriptions pour



No de résolution  
ou annotation

l'année en cours, soit jusqu'au 31 décembre, seront facturées selon la contribution financière établie à la section 4.

**EN FOI DE QUOI**, les parties ont signé en double original à la date indiquée en regard de leur signature respective.

La MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Le \_e jour du mois de 2025.

Marcel Normand,

Maire

*Marcel Normand*

*Annick Girouard*  
Annick Girouard,

Directrice générale et greffière-trésorière

LaVILLE DE WARWICK

Le \_e jour du mois de 2025.

Diego Scalzo,

Maire

Matthieu

Levasseur,

Directeur général

**EN CONSÉQUENCE**, sur proposition du conseiller Jacques Pépin et appuyé par la conseillère Claudia Quirion, résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Valère approuve l'entente de service avec la ville de Warwick.

2025-10-256

**9.1.3 - Demande de soumission ordinateur pour la Bibliothèque**  
**CONSIDÉRANT** le besoin d'un ordinateur à la bibliothèque;

**CONSIDÉRANT QUE** la coordonnatrice de la bibliothèque à demander 2 soumissions, savoir:

Entreprises	Prix soumis
Buopro Citation	1170.59\$



No de résolution  
ou annotation

Stéréo Roussel

1210.50\$

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition du conseiller Éric Morissette et appuyée par le conseiller Guy Dupuis et résolu :

- **QUE** le Conseil, sur recommandation de la directrice générale, accepte la soumission de Buopro Citation pour l'achat d'un nouvel ordinateur au coût de 1170.59\$ taxes non incluses.

Adopté à l'unanimité

## 9.2 - URBANISME

2025-10-257

### 9.2.1 - Rapport de l'inspectrice municipale - Septembre 2025

IL est proposé par la conseillère Claudia Quirion et appuyé par le conseiller Jacques Pépin et résolu:

**D'ACCEPTER** le dépôt du Rapport d'activités de l'inspectrice en Urbanisme pour le mois de septembre 2025 Lequel rapport fait mention de:

En septembre, j'ai fait en moyenne 7 heures par semaine.

Principale demande :

Suivi des demandes des citoyens (10), agents d'immeubles (2), agent d'assurance (0), notaire (0) et autres.

- Analyse de demandes de permis (7).
- Émission de permis (voir liste en annexe)

Demande spécifique :

- Recherche et rencontre pour un potentiel acheteur de l'Érable Rouge (historique, permis, autorisation à la CPTAQ...)
- Inspection pour des dossiers infractions
- Suivi pour la construction sans permis dans le chemin Luneau, le propriétaire dit vouloir bâtir une résidence. Je lui demande les papiers pour l'émission d'un permis et de cesser les travaux d'ici-là.
- Avis pour la résidence sans toiture dans le chemin Fournier.

Amélie Lacroix

## 9.3 - VOIRIE -TRAVAUX PUBLICS

### 9.3.1 - REPORTER Soumission pour pompe à eau/puit pour parc Gisèle Vigneault

**Reporter** Il est proposé par le conseiller Jacques Pépin et appuyé par le conseiller Éric Morissette de reporter le point à une autre séance du conseil.

**CONSIDÉRANT** le besoin d'une pompe à eau pour le parc Gisèle Vigneault;

**CONSIDÉRANT QUE** le directeur de la voirie à demander 2 soumissions, savoir:

Entreprises	Prix soumis
Les Pompes Garand	659.65\$
Groupe Degranpré inc	692.00\$



No de résolution  
ou annotation

**EN CONSÉQUENCE**, sur la proposition du conseiller et appuyée par la conseillère et résolu :

- **QUE** le Conseil, sur recommandation de la directrice générale, accepte la soumission de Les Pompes Garand pour l'achat d'une nouvelle pompe à eau au coût de 659.65\$ taxes non incluses.

Adopté à l'unanimité

#### **9.4 - SECURITE CIVILE**

#### **10 - SUIVI DE RÉUNIONS PRÉCÉDENTES**

#### **11 - AFFAIRES NOUVELLES**

#### **12 - RAPPORT DES ÉLUS ET DE MONSIEUR LE MAIRE**

Différents rapports sont présentés par les responsables respectifs.

Rapport du maire

Rapport du comité RISIB (incendie)

Rapport du comité du CCU

Rapport du comité de la bibliothèque # usagers :238; # transactions; 373; # livres numérique 15

Rapport du comité des loisirs et vie communautaire

Rapport du comité de la voirie et des travaux publics

Rapport du comité de la des matières résiduelles

#### **13 - PÉRIODE DES QUESTIONS**

2025-10-258

#### **14 - CLOTURE DE LA SÉANCE**

**CONSIDÉRANT QUE** tous les points à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par la conseillère Claudia Quirion

**QUE** la séance est levée à 20h40

Adopté à l'unanimité

*Marcel Normand*  
Marcel Normand  
Maire

*Annick Girouard*  
Annick Girouard  
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, soussigné, Marcel Normand, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

*Marcel Normand*  
Marcel Normand  
Maire

#### **Certificat de disponibilité de crédits**

Je, soussignée, Annick Girouard, Directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Valère, certifie et déclare que l'argent pour les dépenses autorisées et acceptées lors cette séance ordinaire est disponible.



No de résolution  
ou annotation

Annick Girouard

Annick Girouard  
Directrice générale et greffière-trésorière



No de résolution  
ou annotation